

## ***L'UNSA reçue par Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire en charge de la réforme des retraites***

Une délégation de l'UNSA, conduite par son secrétaire général, Luc Bérille, a rencontré, le 30 novembre, Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire en charge de la réforme des retraites.

L'UNSA lui a indiqué que, si la réforme systémique des retraites faisait partie du programme du Président de la République, elle ne figurait pas dans ses propres revendications.

Dans ce contexte, elle a rappelé les grands principes sur lesquels elle serait vigilante et notamment sur le maintien :

- d'un système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle ;
- d'un niveau de pension le plus proche possible des revenus d'activité ;
- de cadres statutaires garants de l'intérêt général, en particulier pour la Fonction publique.

De ce premier entretien, l'UNSA retient tout d'abord que le calendrier permettant d'aboutir à une loi-cadre n'est pas totalement stabilisé. En termes de méthodologie, le Haut-commissaire entend favoriser la concertation la plus large autour d'entrées thématiques.

Sur un dossier aussi complexe qu'anxiogène, l'UNSA, vigilante sur ses principes, entend participer pleinement à la concertation.

Communiqué du 30 novembre 2017

### ***Concertation « Réforme de l'apprentissage »***

Les 2<sup>èmes</sup> réunions des groupes de travail « GT1 : « Parcours de l'apprenti » et GT2 : « Entreprise et apprentissage » ont eu lieu jeudi dernier.

#### **GT1 : « Parcours de l'apprenti »**

Les thèmes discutés ont porté principalement sur l'opportunité de développer le dispositif DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par alternance) ou de créer d'autres passerelles pour sécuriser le parcours de l'apprenti, ainsi que sur les aides et soutiens qui facilitent les conditions de vie des jeunes qui s'engagent dans cette voie de formation.

Si le DIMA est apparu pour une majorité de participants comme un dispositif qu'il faut développer, l'UNSA a fait remarquer qu'il était difficile de se prononcer sur un dispositif dont aujourd'hui nous ne connaissons pas suffisamment les indicateurs de réussite. En effet, les seules données disponibles et communiquées lors de la 2<sup>ème</sup> plénière (consacrée aux éléments de diagnostic partagés) indiquent que 50% des élèves entrés sur un DIMA accèdent à un contrat d'apprentissage.

L'absence de statistiques sur la réussite au diplôme, sur l'insertion professionnelle durable, ainsi que sur les retours en formation pose donc aujourd'hui problème.

Si nous ne sommes pas opposés à ce dispositif, l'UNSA a rappelé que tout jeune doit avoir acquis le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à la fin de la scolarité obligatoire. Développer un dispositif qui ne remplirait pas cet objectif risque d'insécuriser le jeune dans son futur parcours d'apprenti.

D'ailleurs, l'acquisition des compétences de bases est posée comme un préalable par tous les participants du groupe.

Aussi, nous proposons de développer les actions de type A-A-R (Actions d'accueil et de remobilisation) portées par la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) qui privilégient des parcours individualisés, modulaires et de durées variables dont les objectifs sont :

- Le renforcement des connaissances
- L'élaboration d'un projet de formation et professionnel
- L'alternance progressive
- L'accompagnement personnalisé

Par ailleurs, l'UNSA n'est pas opposée à l'organisation de parcours mixtes de type 2+1 pour les bacs pro et 1+1 pour les BTS. Cette organisation peut constituer un levier d'efficacité et d'attractivité pour la voie professionnelle sous statut scolaire et en apprentissage.

Les différentes modalités d'accès au contrat d'apprentissage, permettant la réussite du diplôme puis l'insertion professionnelle, supposent que l'accompagnement global du jeune soit renforcé. Pour l'UNSA, la réussite du parcours de l'apprenti est conditionnée à :

- La professionnalisation des acteurs à la pédagogie de l'alternance
- Un dialogue renouvelé et de confiance mutuelle entre toutes les parties prenantes (processus qualité)
- La création d'aides pour l'accès au logement, à la mobilité, à la santé et à la culture

## **GT2 « Entreprises et apprentissage »**

La thématique principale de cette 2<sup>ème</sup> réunion a été l'amélioration du lien entre le CFA et les entreprises. Comment répondre notamment aux aléas de l'activité de l'entreprise ?

Si les interventions des divers participants se sont focalisées sur le rôle du maître d'apprentissage, c'est la fonction d'accompagnement du jeune sur les lieux de formation (CFA et entreprise), colonne vertébrale d'un parcours en alternance, qui a traversé les débats.

Pour l'UNSA, renforcer le lien entre les CFA et les entreprises est une évidence. Néanmoins pour y parvenir, il est nécessaire de :

- Formaliser les attendus et les objectifs de chacun : alternant, CFA et entreprise
- Développer la place de l'entreprise dans le processus de formation : les objectifs pédagogiques doivent être explicités et évalués
- Le maître d'apprentissage doit avoir connaissance du référentiel de certification
- Le CFA doit se doter de moyens (référént de l'alternant) pour accompagner l'entreprise dans la définition de ses besoins, au regard des compétences que le jeune doit progressivement acquérir
- Utiliser l'ingénierie de l'alternance comme objet et levier de dialogue

Sur le rôle du maître d'apprentissage, l'UNSA rappelle que celui-ci va au-delà de la transmission du geste professionnel. La formation en entreprise englobe aussi la transmission de valeurs humaines. Le maître d'apprentissage contribue à l'acquisition de compétences correspondant au diplôme préparé. Sa fonction est essentielle dans la réussite du parcours de l'apprenti et participe aussi à la construction de représentations positives ou négatives du monde de l'entreprise.

Face à la responsabilité et à l'investissement que la fonction de maître d'apprentissage requiert, l'UNSA réclame un véritable statut du maître d'apprentissage. En effet, cette activité doit être valorisée, tant dans sa dimension pédagogique et d'évaluation des compétences que financièrement. Les compétences d'un maître d'apprentissage doivent pouvoir être reconnues et attestées dans le cadre de l'obtention d'un bloc de compétences.

Par ailleurs, les branches professionnelles, dans le cadre d'accords, doivent prévoir un volet formation pour les maîtres d'apprentissage afin de les professionnaliser dans leurs missions de formation et d'accompagnement des jeunes.

## ***Projet de loi « Droit à l'erreur » : des modifications de société en profondeur aux conséquences non maîtrisées***

**Le Conseil des ministres du 27 novembre a examiné un projet de loi « Pour un état au service d'une société de confiance ».**

**L'UNSA constate tout d'abord que, en l'état, ce projet transformerait en profondeur les missions et le**

**travail des agents publics.**

**Or, il est pour le moins contradictoire de présenter et prévoir des modifications importantes des missions du service public au travers d'une loi importante alors que, par ailleurs, un grand débat est censé s'ouvrir sur l'action publique.**

Sans émettre un jugement, l'UNSA estime que le « droit à l'erreur », reconnu pour les citoyens comme pour les entreprises, ne doit pas se transformer en un permis de contournement ou de fraude. Chacun peut commettre une erreur, mais le « droit à l'erreur » ne peut pas devenir une méthode.

Pour l'UNSA, il ne faut pas confondre bienveillance et droit. Dans ce cadre, l'UNSA rappelle son attachement au service public et signale la pertinence de l'avis du CESE sur le préambule.

Elle attire donc l'attention du législateur sur la nécessité de renforcer le nombre d'agents. En effet, le « droit à l'erreur » se traduira par l'ajout d'une nouvelle mission, celle du conseil, des entreprises comme des citoyens, sans faire disparaître la mission de vérification, indispensable pour éviter tout dévoiement.

**Ces transformations majeures des missions des agents devront aussi se traduire par une politique d'accompagnement et de formation.**

Mais au-delà des questions touchant aux agents publics, ce projet de loi contient plus de 40 articles dont certains concernent des sujets sociétaux.

L'UNSA constate que ces derniers transformeraient profondément la société française.

- C'est le cas des articles sur les campagnes électorales ou les rapports aux associations culturelles.
- Les premières seraient fortement modifiées avec des professions de foi non plus diffusées par la poste mais seulement affichées dans les mairies et accessibles par internet.
- Les dons par sms aux cultes ou la fin de la possibilité pour une collectivité de préempter un terrain appartenant à une association culturelle sont de nature très différente du « droit à l'erreur » ou « d'un état au service d'une société de confiance ».

Pour l'UNSA, ils ne peuvent remettre en cause l'équilibre de la loi de 1905.

- D'autres thèmes sont abordés : construction des éoliennes, géothermie, droit des aidants, accueil de la petite enfance, regroupement des établissements d'enseignement supérieur...
- Le projet prévoit aussi de présenter des rapports (sur l'extension des horaires d'ouvertures au public des administrations ou sur les dispositifs dérogatoires aux normes réglementaires) ou encore d'établir un « droit de faire » par ordonnance en matière de construction.
- Enfin, des expérimentations de simplification sont prévues, comme la consultation par voie électronique à la place d'une enquête publique.

**Tous ces éléments foisonnants apparaissent dans un projet de loi dont la majorité des sujets n'auront pas été discutés en profondeur et dont les conséquences ne sont pas totalement maîtrisées.**

**L'UNSA appelle donc à la vigilance et à une véritable concertation intégrant l'ensemble des problématiques posées.**

Renvoi vers le site UNSA :

<http://www.unsa.org/Projet-de-loi-Droit-a-l-erreur-des-modifications-de-societe-en-profondeur-aux.html>

## ***Le Comité des femmes de la Confédération européenne des syndicats s'est réuni les 29 et 30 novembre à Bruxelles***

**Sylvie Liziard, secrétaire nationale, y représentait l'UNSA.**

**Les membres du Comité des femmes sont satisfaites d'apprendre que la prochaine Conférence internationale du travail, en juin 2018, inclura à son ordre du jour une discussion sur l'élaboration de normes relatives à la violence faite aux femmes et aux hommes au travail.**

**Dans le cadre de son programme d'action actuel sur l'égalité des sexes (2016-2019), la CES a choisi de faire de la lutte contre le harcèlement sexuel et la violence au travail l'une de ses principales priorités.**

Dans le cadre de ce programme, la CES a mené une étude innovante intitulée «**Safe at home-Safe at Work**», destinée à sensibiliser un large public à la nécessité d'inclure systématiquement le genre dans la lutte contre la violence et le harcèlement au travail, et de faire des recommandations pour l'élaboration de politiques au niveau national et européen, ainsi que pour l'action des syndicats et/ou des partenaires sociaux et les développements politiques futurs. L'étude a été préparée au moment de la montée de la violence et du harcèlement au travail, de la poursuite et de l'élargissement des inégalités entre les sexes au travail et d'une culture du sexisme sur le lieu de travail.

L'étude a conclu que :

- Un grand nombre de syndicats en Europe sont impliqués dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
  - Les mesures prises comprennent des conventions collectives aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise comportant des clauses sur le traitement de la violence contre les femmes.
  - Les ententes obligent les employeurs à élaborer des procédures pour contrer la violence, à former les gestionnaires et les employés à détecter les signes de violence au travail et à la prévenir, ainsi qu'un soutien médical et psychologique aux employés victimes de violence familiale.
  - De nombreux syndicats offrent un soutien juridique et autre aux membres victimes de violence sur leur lieu de travail et, dans certains cas, victimes de violence domestique.
  - De nombreux syndicats ont organisé des manifestations pour discuter de la violence contre les femmes et ont pris part à des initiatives gouvernementales visant à combattre la violence à l'égard des femmes.
- Les syndicats constatent que plus d'un tiers des femmes dans le monde sont victimes de violence au travail, à la maison ou au sein de la communauté et l'adoption de mesures sur les lieux de travail est cruciale pour s'attaquer aux problèmes de la violence.

Les femmes travaillant dans le transport, la santé, l'éducation, les services publics, le secteur du divertissement et tous les autres domaines de l'économie s'exposent à la violence et il est grand temps que les gouvernements et les employeurs acceptent leur responsabilité de travailler avec les syndicats envers son élimination. Les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel et d'autres formes de violence sont encore tolérés au travail.

Aux quatre coins du monde, les syndicats participent à des campagnes d'éducation avec leurs membres visant à l'inclusion de clauses dans les conventions collectives protégeant les femmes contre la violence et garantissant des congés payés aux femmes victimes de violence et de harcèlement, ainsi qu'à des campagnes communautaires générales pour l'éradication de la violence faite aux femmes et aux filles.

Des campagnes syndicales nationales visant à assurer une protection légale pour les femmes, à garantir l'accès à une législation garantissant un congé rémunéré aux victimes, de même que la sensibilisation publique et l'accès à des centres d'accueil et aux traitements sont en cours dans toutes les régions.

Les syndicats européens vont s'employer à réunir leur force pour que des mesures européennes soient prises contre les violences.

Les syndicats français demandent la publication d'un guide des meilleures pratiques européennes/internationales sur la prévention et l'aide au travail, l'évaluation des politiques d'entreprises existantes, l'étude sur l'impact économique de la violence conjugale sur les entreprises et le secteur public, une action sur la violence à l'encontre des femmes au niveau législatif européen avec la participation des syndicats, les obligeant à devenir plus actifs, d'impliquer davantage d'hommes sur ce sujet au niveau national et européen, d'ouvrir les comités de défense des droits des femmes aux hommes féministes.

## ***Congrès de la fédération des Commerces et des Services***

**Une délégation de l'UNSA a participé au congrès de l'UNSA Commerces et Services les 27, 28, et 29 novembre à Paris. Luc Bérille a ainsi été invité à prendre la parole devant les 150 délégués présents.**

Durant ces 3 jours, les congressistes ont participé à l'élaboration des mandats de leur fédération. La résolution générale a été adoptée par les délégués des syndicats affiliés. Le bureau fédéral, la commission administrative ont été renouvelés et Fathia Hiraki, secrétaire générale sortante, a été réélue à la tête de la fédération.

## ***Le développement de l'UNSA dans les Hauts-de-France***

**Durant deux jours, les syndicats, les fédérations et les structures territoriales UNSA de Hauts-de-France ont parlé développement lors d'un séminaire qui s'est tenu les 28 et 29 novembre à Arras.**

Dans une région qui compte 1,2 million de salariés dans les entreprises privées, l'UNSA entend accroître ses implantations et présenter des listes toujours plus nombreuses lors des élections des institutions représentatives du personnel.

En parallèle du développement dans le privé, les militants UNSA des Hauts-de-France s'organisent afin de réussir les élections Fonction publique de décembre 2018.

Multiplier les listes UNSA dans le privé comme dans le public, c'est la feuille de route des équipes UNSA pour les semaines et les mois à venir.

## ***La CNAF a fêté ses 50 ans le 30 novembre 2017***

**Jeudi 30 novembre, Martine Vignau, secrétaire nationale, a participé au 50<sup>ème</sup> anniversaire de la CNAF pour mesurer le chemin parcouru toutes ces années au service des familles.**

Depuis les ordonnances d'août 1967 jusqu'à nos jours, la Branche Famille de la Sécurité sociale a fait face aux mutations de la société en généralisant les prestations familiales à toute la population, en participant à la réforme du financement du logement en 1977 avec la mise en place de l'aide personnalisée au logement (APL), en développant les aides aux vacances, en participant à la création du revenu minimum d'insertion.

La CNAF s'adapte régulièrement pour mettre en place de nouvelles prestations comme le Revenu de solidarité (RSA) ou plus récemment la prime d'activité.

Dans son intervention, la ministre des Solidarités, Agnès Buzin, a salué le chemin parcouru et souhaite le prolonger pour lutter contre la précarité, le non recours aux droits et pour le soutien à la parentalité.

## ***L'UNSA a participé au Congrès de l'UNAPL***

**Le 25<sup>ème</sup> Congrès de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL), s'est tenu le 1<sup>er</sup> décembre au Palais Brongniart sur le thème "professions libérales : le coeur et l'âme du progrès". L'UNAPL fêtait également son 40<sup>ème</sup> anniversaire.**

Après la plénière sur le thème "réglementation : progrès ou boulet", le Dr Chassang, président de l'UNAPL a ouvert le congrès. La secrétaire d'Etat à l'économie, Delphine Gény-Stephann est ensuite intervenue. L'UNSA, invitée, était représentée par Luc Bérille, secrétaire général et Florence Dodin, secrétaire générale adjointe.